

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT INTERNATIONAL N° DNCMP/ 388 /F/2024-2025 POUR LA FOURNITURE D'UN APPAREIL « ECHOMETRE PORTABLE » DE LOCALISATION DES DEFAUTS SUR LES CABLES BASSE TENSION ET MOYENNE TENSION A L'AEROPORT INTERNATIONAL MELCHIOR NDADAYE.

Date de publication : 7 / 2 /2025

Date d'ouverture des offres : 7 / 3 /2025

Objet

1. L'Autorité de l'Aviation Civile du Burundi lance un avis d'Appel d'Offres Ouvert International pour la fourniture d'un appareil « Echomètre portable » de localisation des défauts sur les câbles basse tension et moyenne tension à l'aéroport international Melchior NDADAYE pour le compte de l'Autorité de l'Aviation Civile du Burundi dont les spécifications techniques sont reprises à la deuxième partie de ce dossier.

Financement du marché

2. Le marché sera financé sur fonds propres de l'Autorité de l'Aviation Civile du Burundi, exercice 2024/2025.

Spécification du marché

3. La passation du Marché sera conduite par Avis d'appel d'Offres Ouvert International (AAOI) tel que défini dans le Code des Marchés Publics du Burundi.

4. Les fournitures prévues dans le cadre de ce marché sont en un seul lot.

5. Le marché est à exécuter dans un délai maximum de cent vingt (120) jours calendaires.

Conditions de participation

6. La participation au marché est ouverte, à égalité de conditions, à toutes les personnes physiques et morales possédant les capacités techniques, juridiques et financières nécessaires à l'exécution du marché.

7. Ne peut participer à l'appel d'offres tout soumissionnaire concerné par l'une des règles d'incapacité énumérée aux articles 153 et 161 du Code des Marchés Publics.

Consultation et acquisition du dossier d'appel d'offres

8. Le Dossier d'Appel d'Offres peut être obtenu auprès de la Direction Générale de l'Autorité de l'Aviation Civile du Burundi, sise à l'Aéroport International Melchior NDADAYE, Tél : +257 22 20 31 02 ; E-mail : aacbburundi@gmail.com moyennant le paiement de 100.000 mille Francs burundais (BIF 100. 000) à verser 50% au crédit du compte n° cc 10379 ouvert à la Banque de la République du Burundi (BRB) au



nom de l'Autorité de l'Aviation Civile du Burundi ou à la caisse de l'AACB et 50% au crédit du compte n° cc 10003 ouvert à la Banque de la République du Burundi. Les offres doivent être rédigées en langue française et uniquement au moyen du formulaire de soumission type inclus dans le Dossier d'Appel d'Offres, **dont les dispositions et le format doivent être strictement respectés.**

9. Toute question concernant le présent appel d'offres doit être adressée par écrit à l'Autorité de l'Aviation Civile du Burundi sise à l'Aéroport International Melchior NDADAYE, Tél: +257 22 20 31 02 ; E-mail : aacbburundi@gmail.com, en mentionnant la référence de publication indiquée en haut de page, au moins dix (10) jours avant la date limite de remise des offres figurant au point 12 de l'Avis d'Appel d'Offres.

Présentation de l'offre

10. Les offres doivent comprendre une garantie de soumission de trois millions de francs burundais (BIF 3 000 000) pour les soumissionnaires locaux ou toute autre monnaie équivalent (dollar américain ou euro) convertible par la Banque de la République du Burundi pour les soumissionnaires étrangers.

Validité des offres

11. Les offres sont valables pendant une période de cent vingt (120) jours calendaires à compter de la date limite de remise des offres.

Date limite de dépôt des offres

12. Toutes les offres doivent être déposées à l'adresse indiquée au point 17 ci-dessous au plus tard le 7 / 3 / 2025 à 10 heures précises.

13. Toute offre reçue après la date limite ne sera pas prise en considération.

Séance d'ouverture des offres

14. L'ouverture des offres aura lieu le 7 / 3 / 2025 à 10 heures 30min.

15. Les offres seront ouvertes en présence des soumissionnaires qui souhaitent être présents à l'ouverture ou de leurs représentants dans la salle des réunions de l'Autorité de l'Aviation Civile du Burundi sise à l'Aéroport International Melchior NDADAYE. Le procès-verbal d'ouverture des offres doit être contresigné par tous les soumissionnaires présents et transmis à la DNCMP.

Conformément à l'article 22 alinéa 9 du code des Marchés Publics, un cadre requis par l'Autorité Contractante auprès de la DNCMP peut assister à la séance d'ouverture des offres. Il dresse un rapport de déroulement de la séance et donne une copie à l'Autorité Contractante. Il ne signe pas sur le PV d'ouverture des offres.

16. Les exigences en matière de qualification sont :



a) Pour l'offre technique

1. Les preuves d'achat du dossier de cet Appel d'Offres portant le numéro du marché ;
2. La déclaration d'origine des fournitures suivant le modèle en annexe 3 ;
3. La déclaration de nationalité suivant le modèle en annexe 4 ;
4. Une attestation de non redevabilité de l'INSS en cours de validité pour les soumissionnaires locaux ou l'équivalent pour les étrangers ;
5. Une attestation de non redevabilité aux impôts et taxes délivrée par l'OBR en cours de validité pour les soumissionnaires locaux ou l'équivalent pour les étrangers ;
6. Une attestation de non faillite délivrée par le tribunal de commerce qui date au plus de trois (3) mois pour les soumissionnaires locaux ou l'équivalent pour les étrangers ;
7. L'adresse fixe et connue suivant le formulaire de renseignement du soumissionnaire en annexe 8 du présent DAO ;
8. Le certificat d'Immatriculation Fiscale (NIF) pour les soumissionnaires locaux ou l'équivalent pour les étrangers ;
9. Un acte d'engagement rédigé suivant le modèle en annexe 2 au présent DAO.
10. La garantie bancaire de soumission suivant le modèle en annexe 5.
11. L'autorisation du fabricant en original (Eviter de produire une attestation d'un concessionnaire) suivant le modèle en annexe 9 ;
12. Les spécifications techniques de l'Echomètre à fournir ;
13. Le prospectus en original du matériel proposé ;

b) Pour l'offre financière

1. Le détail des prix suivant le modèle en annexe 1 ;
2. Le bordereau des prix unitaires rédigé suivant le cadre du bordereau des prix unitaires selon le modèle en annexe 6 ;
3. Un acte de soumission rédigé suivant le modèle en annexe 7 ;
4. Le délai d'exécution.

NB :

- **En cas de groupement, chaque membre du groupement doit obligatoirement ses propres documents administratifs demandés aux points 3, 5, 6, 7, 8 et 9 de l'offre technique ;**
- **Acte notarié du groupement ;**
- **Une procuration notariée autorisant le(s) signataire(s) de la soumission à agir au nom du groupement en qualité de Chef de file ;**
- **En cas de groupement, les membres du groupement doivent ouvrir un compte u nom du groupement pour les différentes cautions bancaires exigées et ;**
- **Un NIF du groupement ;**

L'absence ou la non-conformité d'un de ces éléments ci-haut spécifiés entraîne automatiquement le rejet de l'offre lors de l'analyse conformément à l'article 183 du Code de Marchés Publics.

NB

Adresse

17. L'adresse à laquelle il est fait référence ci-dessus est :

Autorité de l'Aviation Civile du Burundi
Aéroport International Melchior NDADAYE
B.P 694 Bujumbura- Burundi
Tel: +257 22 20 31 02/ +257 22 20 31 00
E-mail : aacbburundi@gmail.com

A A O I N° DNCMP/ 388/F/ 2024-2025

« Offre pour la fourniture d'un appareil « Echomètre portable » de localisation des défauts sur les câbles basse tension et moyenne tension à l'aéroport international Melchior NDADAYE pour le compte de l'Autorité de l'Aviation Civile du Burundi ».

A n'ouvrir qu'en séance publique du 07/03/2025

**LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AUTORITE
DE L'AVIATION CIVILE DU BURUNDI**

Amb. Joël NKURABAGAYA

